

N° CP 3^e/64-06
Séance du 13 AVR. 2006

REÇU A LA PRÉFECTURE
18 AVR. 2006

**SCHEMA DEPARTEMENTAL DES
ITINERAIRES CYCLABLES
Travaux de grosses réparations des aménagements cyclables
Convention entre le Département et la Commune de Herrlisheim**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du Conseil Général du 14 avril 2004 modifiée par la délibération n° 2004/IV-108 du 15 octobre 2004,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve la convention financière et de mandat de maîtrise d'ouvrage, jointe au rapport, à signer entre le Département et la Commune de Herrlisheim.
- ❖ Autorise le Président à la signer.

Adopté

.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 18 AVR. 2006
Publication ... 21 AVR. 2006

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER